

La règle de droit



Une règle est une injonction, imposée à un ou plusieurs individus. C'est une convention, un principe. La règle de droit est celle qui a un pouvoir de **coercition** sur les individus.

Il existe différents types de règles :

- La **règle de politesse** : elles sont globalement communes, mais ne sont pas imposées aux individus
- La **règle morale** : la morale donne de grands principes alors que le droit a besoin de règles précises mais, parfois, la morale influence le droit.
- La **règle religieuse** : elle ne concerne que le rapport entre l'homme et son dieu.

Les critères de la règle de droit



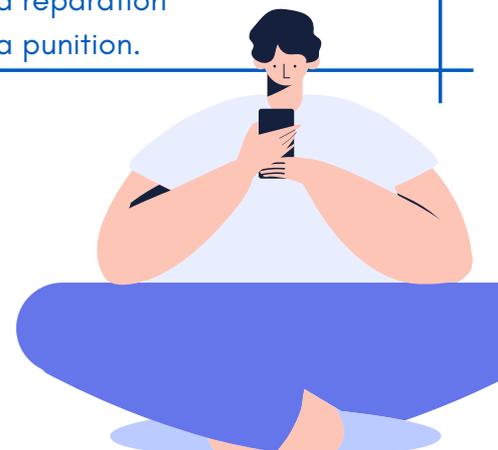
La règle de droit doit être **coercitive** : elle entraîne une sanction en cas d'irrespect, sanction qui n'émane que de l'État.

La règle de droit doit être **nécessaire**.

La règle de droit doit être **abstraite** : la règle doit être générale et impersonnelle.

La coercition prend trois formes :

- L'exécution
- La réparation
- La punition.



La règle de droit



La règle de droit peut être influencée par divers domaines :

- La sociologie
- La science
- L'économie
- L'histoire...

Le droit naturel

Les penseurs du droit naturel estiment qu'il existe, au-dessus des règles de droit, des règles plus importantes encore, qui n'ont pas besoin d'être écrites pour être respectées.

Le droit naturel est relié à la nature de l'homme.

Le droit naturel a émergé avec Sophocle, Cicéron, Aristote et Platon. Puis, Saint Thomas d'Aquin a rajouté à la loi naturelle les écritures chrétiennes.

Grotius a, ensuite, développé une théorie sur la base de l'adage "pacta sunt servanda" : la parole donnée doit être respectée.

Le droit naturel a encore été repris par Jean-Jacques Rousseau dans son ouvrage *Du contrat social*.

Le positivisme

Le positivisme est l'opposé du droit naturel : ce mouvement de pensée estime que la seule loi est celle qui est écrite.

Le positivisme juridique a été créé par deux figures importantes : Ihering et Kelsen. C'est d'ailleurs **Kelsen** qui a théorisé l'idée d'un système structuré autour de normes de différentes valeurs, hiérarchisées entre elles : c'est la **pyramide de Kelsen**.



Aux côtés du positivisme juridique, s'est développé avec Karl Marx le positivisme marxiste : un droit venant de l'économie. Mais aussi, le positivisme scientifique avec Savigny et Durkheim qui relie la règle de droit aux faits sociaux.